

Un communiqué de Carole Delga, hier soir, dimanche 15 mars, à 21 h 55

« Je demande l'annulation immédiate du second tour des élections municipales »



Un communiqué de Carole Delga, hier soir, dimanche 15 mars, à 21 h 55

A la lecture du taux d'abstention très important du premier tour de l'élection municipale marqué par l'inquiétude légitime concernant le Coronavirus, la présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Carole Delga, demande immédiatement l'annulation du second tour des élections municipales.

« Jeudi soir, le président de la République a prononcé un discours très clair et garantissant les conditions de la tenue de l'élection. Mais l'annonce du premier ministre, samedi soir, n'était plus cohérente en matière sanitaire, le président de la République aurait dû reporter les élections.

Après ce premier tour, marqué par une abstention historique pour des élections municipales, je maintiens ma position : face à l'urgence sanitaire, relayée par de nombreux médecins, le président de la République doit prononcer dès demain l'annulation du second tour des élections municipales. Il s'agit d'une mesure forte mais nécessaire pour garantir la santé de nos concitoyens. La France est forte et elle doit être aujourd'hui pleinement mobilisée pour endiguer la propagation de la pandémie qui nécessitera, sans nul doute, de nouvelles mesures exceptionnelles dans les jours à venir. » a déclaré Carole Delga.

« Notre priorité aujourd'hui, c'est de préserver la santé des Français et limiter l'impact de cette pandémie sur nos entreprises. Nous devons nous battre pour les soutenir et sauvegarder les emplois sur notre territoire. Nous avons eu une réunion ce matin à la préfecture de région. Nous mettons en place un numéro d'appel unique permettant aux entreprises de s'informer et d'être guidées dans les différentes aides qui sont mises en place pour le chômage partiel, les aides à la trésorerie, les garanties d'emprunt. La Région débloque dès à présent 10 M€ pour mettre en place deux fonds. L'un d'intervention directe pour les entreprises ayant peu de trésorerie, qui répond surtout aux difficultés des indépendants. Le second est un fonds de garantie auprès des banques pour permettre aux entreprises de faire l'avance des salaires dans l'attente du versement par l'Etat du chômage partiel.

Enfin, je réitère ma demande au gouvernement d'exonération totale des charges sociales et fiscales. » a conclu la présidente de Région.